Valgelon-La Rochette Savoie

2019

2020

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

garderies - cantine - études surveillées - ateliers périscolaires

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription aux accueils périscolaires de la commune de Valgelon-La Rochette. Ce dossier comprend quatre documents :

- La fiche familiale, à remplir et à rendre,
- Les tarifs périscolaires ainsi que les horaires scolaires et périscolaires,
- 2 formulaires de réservations et de modification de réservations à photocopier,
- Le règlement intérieur, à lire et à conserver.

Lorsque vous l'aurez dûment complété, veuillez remettre ce dossier, à Madame Scherrer ou Monsieur Tellier, dont les bureaux se situent au rez de chaussée du bâtiment administratif (2, Place Albert Rey), au Service Périscolaire.

Si vous avez rencontré une quelconque difficulté lors de la constitution du dossier, vous pourrez solliciter toute l'aide nécessaire lors de sa dépose. Vous verrez alors le détail des présences de votre ou de vos enfants. Une fiche individuelle d'inscription vous sera remise à cet effet. Les inscriptions irrégulières pourront être acceptées, selon des modalités qui vous seront expliquées.

Veuillez prendre connaissance des informations suivantes pour procéder à l'inscription et aux réservations :

Permanences :
Lundi au vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30
Sur rendez-vous en dehors de ces heures

Contact :
04 79 65 41 25 ou resa-perisco@valgelon-la-rochette.com

Modifications des réservations : **LE PORTAIL FAMILLE** :
Les modifications se feront par courrier ou par formulaire numérique. Un portail famille a été créé afin de gérer vos réservations. Il vous sera nécessaire de vous y inscrire. Lors de votre venue, ce portail vous sera présenté et expliqué.
Le lien est disponible sur le site de la commune www.valgelon-la-rochette.com / page périscolaire.

Documents à présenter obligatoirement lors de l'inscription :

- Justificatif de domicile (facture EDF, avis d'imposition…, téléphonie mobile exclue) de moins de 3 mois,
- Carnet de santé de chaque enfant (l'original, pas de photocopie),
- Attestation CAF précisant votre n° d'allocataire et votre quotient familial,
- ! **NOUVEAUTE !** = relevé IBAN pour le prélévement automatique

! L'accueil des mercredis est organisé par la communauté de communes de Coeur de Savoie.
Veuillez vous mettre en contact avec le service concerné :
http://www.coeurdesavoie.fr/1162-enfance-jeunesse.htm

En souhaitant que ces services répondent au mieux à vos souhaits, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères et respectueuses salutations.

Gwénaëlle BIBOUD
Adjointe à la vie scolaire
et périscolaire

TARIFS applicables au 02/09/2019 - Validés par le conseil municipal du 22/05/2019

QF (pour les résidents de Valgelon-La Rochette et ULIS)	Repas	Repas sans réservation	AP/ES	AP/ES sans réservation	AP/ES	AP/ES sans réservation	AP/ES	Garderies (présence)	Garderies sans réservation
			1er enfant		2ème enfant		3ème enfant et +		
QF ≤ 350	2,44	4,27	0,70	1,75	0,35	0,87	0	1,85	4,63
351 < QF ≤ 500	2,78	4,87	0,78	1,95	0,39	0,98	0	1,85	4,63
501 < QF ≤ 650	3,18	5,57	0,86	2,15	0,43	1,08	0	1,85	4,63
651 < QF ≤ 850	3,50	6,13	0,93	2,33	0,46	1,17	0	1,85	4,63
851 < QF ≤ 1 050	3,78	6,62	1,01	2,53	0,50	1,27	0	1,85	4,63
1 051 < QF ≤ 1 350	4,09	7,16	1,09	2,73	0,54	1,37	0	1,85	4,63
1 351 < QF ≤ 1 850	4,44	7,77	1,17	2,93	0,59	1,46	0	1,85	4,63
1 851 < QF ≤ 2 100	4,75	8,31	1,23	3,08	0,62	1,54	0	1,85	4,63
QF > 2 100	4,80	8,40	1,25	3,13	0,62	1,57	0	1,85	4,63
PAI Communal	2,44	4,27	/	/	/	/	/	/	/
PAI non Communal	2,78	4,87	/	/	/	/	/	/	/
CFE	4,80	8,40	1,25	3,13	0,62	1,57	0	1,85	4,63
Communes conventionnées	5,55	9,71	1,25	3,13	0,62	1,57	0	1,85	4,63
Communes non conventionnées	10,45	18,29	2,44	6,10	1,22	3,05	0	1,85	4,63

Horaires		
4 jours scolarisés	Maternelles	Elémentaire
	Ecoles :	
Matin	8h25 / 11h40	8h20 / 11h50
Après-midi	13h30 / 16h15	13h50 / 16h20
	Périscolaire :	
Garderie matin	7h30 / 8h15	7h30 / 8h10
Cantine	11h40 / 13h30	11h50 / 13h50
Etudes ou ateliers	-	16h20 / 17h20
Garderie soir	16h15 / 18h	17h20 / 18h45

Extraits du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires, rappel de procédures

- Modifications de réservations UNIQUEMENT via le portail famille sur le site www.valgelon-la-rochette.com, ou sur demande écrite.
- Pénalités en cas de retard aux accueils ou d'absence de réservation.
- Déduction sur les paiements pour raison médicale A PARTIR DU 2ème JOUR d'absence ET sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation DANS LES 8 JOURS.
- Un enfant non scolarisé l'après-midi ne peut bénéficier, ni des études, ni des AP, ni de la garderie du soir.
- Toute sortie d'un accueil périscolaire est définitive.
- Réservations de l'ensemble des accueils périscolaires : le JEUDI AVANT 8h, délai de rigueur.
- Réservation des études surveillées : 8 JOURS AVANT les vacances pour la période suivante (de vacances à vacances), délai de rigueur.
- Aucune modification de réservation n'est nécessaire en cas de sorties scolaires sur la journée ou d'enfants allant au soutien scolaire (APC).
- Lien et codes du Portail Famille à demander auprès du service périscolaire

Contact : resa-perisco@valgelon-la-rochette.com ou 04 79 65 41 25

Coordonnées familiales et professionnelles, facturation et contacts secondaires

Valgelon-La Rochette Savoie

2019 2020

* Garde alternée : remplir 1 feuille/parent, préciser quel parent est prioritaire, indiquer la semaine de garde

*Garde * alternée* ☐	☐ **Mère** ☐ Paire ☐ Impaire	☐ **Père** ☐ Paire ☐ Impaire	*Tuteur ou responsable légal*
Nom :			
Prénom :			
Adresse complète :			
Tél. domicile :			
Tél. portable :			
Employeur :			
Tél. employeur :			

Réservé au service

CFE ☐

ULIS ☐

PAI ☐

Adresse mail (en majuscules) : (obligatoire pour le portail famille)	@		
Quotient familial : (sur présentation d'une attestation)		N° allocataire : (CAF ou MSA)	
Adresse de facturation : (si différente de l'adresse familiale)			

Portail famille :	OUI ☐	NON ☐	Facture numérique :	OUI ☐	NON ☐	Prélèvement automatique * :	OUI ☐ NON ☐

** Fournir un IBAN*

Nom, téléphone des personnes autorisées à récupérer les enfants ou à être appelées en cas d'urgence

Je soussigné(e)_____ déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires joint et m'engage à le respecter,
- Exactes toutes les informations médicales et civiles précisées dans ce dossier d'inscription, y compris la fiche sanitaire de liaison de chacun des enfants inscrits,
- Autoriser les animateurs ou les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant,
- Avoir souscrit une police d'assurance couvrant les activités périscolaires de mon ou mes enfants,

☐ Autorise la commune à utiliser et publier toute image pouvant faire apparaître mon enfant, dans le cadre strictement municipal (affiche, bulletin municipal, site internet, Info Express, reportage vidéo).

☐ N'autorise pas la commune à publier une quelconque image de mon ou de mes enfants.

à Valgelon-La Rochette, le .....

Lu et approuvé, signature

PRISE DE MÉDICAMENT SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

Il est rappelé que l'administration de médicament est un acte professionnel, dont la pratique est exclusivement réservée au titulaire d'un diplôme ou certificat exigé pour l'exercice de la profession de médecin (art L4111-1, L4311-1 du code de la santé publique).

Conformément à l'article 8 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires, le personnel de l'accueil périscolaire n'étant pas habilité à administrer des médicaments, il est fortement conseillé que la prise de médicament soit prescrite par le médecin en dehors des temps d'accueils périscolaires.

De façon exceptionnelle, dans le cas où l'enfant doit prendre un traitement durant le temps d'accueil périscolaire, le personnel périscolaire pourra apporter son concours pour l'administration de médicaments, aux conditions suivantes :
-l'enfant doit être capable d'accomplir seul le geste de prise du médicament
-les parents devront remplir et remettre au personnel périscolaire le formulaire d'autorisation
-ils devront joindre une copie de l'ordonnance médicale prescrivant le traitement (prescription lisible et détaillée)
-les parents devront remettre les médicaments directement au personnel périscolaire dans une trousse ou contenant portant le nom de l'enfant. Si le médicament doit être entreposé dans un lieu réfrigéré, le parent est tenu de se présenter au personnel périscolaire dès l'arrivée de l'enfant dans l'école (aucun médicament ne doit être confié à l'enfant).

……

PRISE DE MÉDICAMENT SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) : .....

responsable légal(e) de l'enfant : .....

scolarisé à Valgelon-La Rochette, à l'école :.....

Période de presciption : du ...../...../..... au ...../...../.....

autorise mon enfant à prendre le médicament dûment prescrit par le médecin durant le temps d'accueil périscolaire et dans les conditions prévues à l'article 8 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires.

Fait à ……, le ……..
Signature du responsable légal(e) :

Valgelon-La Rochette Savoie

Service Scolaire et Périscolaire
1, Place Albert Rey
La Rochette
73110 VALGELON-LA ROCHETTE

DEMANDE de MODIFICATION des RÉSERVATIONS PERISCOLAIRES

Date de la demande : ___ / ___ / ___

Réservation de tous les accueils périscolaires : jeudi 8h maximum

Nom de ou des enfants : _____

Prénom(s) de ou des enfants : _____

SI LES MODIFICATIONS SONT DIFFERENTES SELON LES ENFANTS, REMPLIR 1 FORMULAIRE/ENFANT

Dates des réservations A AJOUTER à celles déjà effectuées :

Garderie du Matin	Cantine	Garderie du Soir*	Atelier Périscolaire (primaire uniquement)
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....

*** Uniquement si l'enfant est préalablement inscrit aux AP ou aux études surveillées**

Dates des réservations déjà effectuées A ANNULER :

Garderie du Matin	Cantine	Garderie du Soir*	Atelier Périscolaire (primaire uniquement)
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....
du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....	du ...../..... au ...../.....

Notes diverses (changement d'adresse, de QF, de n° de téléphone, mise à jour des vaccins) :

VERSION NUMERIQUE : PORTAIL FAMILLE SUR LE SITE www.valgelon-la-rochette.com/périscolaire

Demandez votre identifiant au service périscolaire

Contact : **resa-perisco@valgelon-la-rochette.com**

PLANNING MENSUEL DES RÉSERVATIONS PÉRISCOLAIRES 2019/2020

NOM des ENFANTS : _____ MOIS DE : _____

A communiquer AVANT LE JEUDI 8h de la semaine précédant le 1er du mois

resa-perisco@la-rochette.com

Dates	Garderie du matin			Cantine			Garderie du Soir			Atelier Périscolaire (primaire uniquement)		
Prénoms des enfants →												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												